

Démocratie partici-passive

EVITER un nouveau Si-
vens. Réinventer la « dé-
mocratie participative ». Dans ce noble but, Ségolène Royal a créé, au début de l'année, une Commission sur la démocratisation du dialogue environnemental.

Les membres du Cade, collectif basque d'associations de protection de l'environnement, invités à s'y rendre en mai, en étaient revenus ravis. Ainsi Martine Bouchet, vice-présidente du Cade : « A la suite de cette rencontre, la commission a publié un rapport qui préconise la participation des citoyens en amont des projets. »

Mais, trois mois plus tard, ils apprennent par hasard qu'un permis de recherche de mines d'or vient d'être accordé dans les Pyrénées-Atlantiques. Permis qui porte sur un périmètre de 126 km² et une durée de trois ans. Or rien de plus polluant que l'exploitation d'une mine d'or...

La Cade interroge alors la préfecture sur les impacts des recherches minières autour de Cambo-les-Bains, station thermale réputée, et d'Espelette, où pousse le piment AOC du même nom. Refus sec. Et les élus ? « Ils nous ont avoué avoir reçu de la préfecture un dossier sur la mine, avec consigne expresse de n'en parler à personne. »

Le silence est d'or

Contacté par « Le Canard », Patrice Abbadie, chargé de com' pour la préfecture, assume : « A ce stade, l'Etat n'a pas d'obligation réglementaire de divulguer des informations au public ou aux élus. La préfecture a sollicité les élus dans un souci de transparence (sic). » Pas sûr que cette générosité démocratique ait été bien comprise...

Vincent Bru, maire de Cambo-les-bains : « J'ai reçu un dossier le 12 août. On avait un mois pour donner un avis, alors que personne ne réunit des conseils municipaux en été. Christian Vallier, le patron de la société Sudmine, qui a obtenu ce permis, est venu m'expliquer qu'il y avait un aspect patrimonial, que déjà du temps des Romains on exploitait l'or. » Au cabinet d'Emmanuel Macron, interrogé par « Le Canard », on renchérit : « Le code minier actuel n'impose aucune consultation avant l'accord du préfet. [Sa] réforme (...) vise à plus consulter le public, mais ça ne sera qu'un avis. En aucun cas les élus ne peuvent se substituer à l'Etat pour accorder un permis ! »

Pas de doute, la démocratie participative est en route.

Professeur Canardeau

AFRIQUE : UN GÉNÉRAL PUTSCHISTE

